

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2021

EQUILIBRE ENTRE POUVOIRS CONSTITUTIONNELS - (N° 3486)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à transférer la présidence du Conseil des ministres, qui fait partie des pouvoirs propres du Président de la République au Premier Ministre, afin de faire de la Vème République un régime primo-ministériel. Il s'agit là d'une rupture majeure avec la philosophie même des constituants de 1958.

C'est pourquoi, le présent amendement vise à supprimer cet article.